EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 17 mai 2010

MAIRIE DE DLION

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

Membres présents

: M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme

GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M.OUAZANA Membres excusés

: Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)

Membres absents

: M. IZIMER - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - Mme CHEVALIER - M. DUGOURD - Mme

VANDRIESSE

OBJET DE LA DELIBERATION

Produits d'entretien ménagers - Acquisition au nom du groupement de commandes constitué entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la régie personnalisée de La Vapeur -Années 2011 à 2014 - Mise en appel d'offres - Lancement de la consultation - Signature des marchés

Monsieur Bordat, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les services de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que de la régie personnalisée de La Vapeur doivent se procurer les produits d'entretien ménagers nécessaires au nettoyage de leurs bâtiments.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale, pour les années 2011 à 2014, est estimée à 1 800 000 € TTC.

Le volume des commandes qui seraient effectuées par les différents services justifie le recours à une procédure d'appel d'offres.

Les achats seraient réalisés dans les catégories suivantes :

- abrasifs
- produits par pulvérisation
- brosserie
- droquerie
- produits sanitaires
- produits de nettoyage des vitres
- poubelles et accessoires pour sanitaires
- papier hygiénique
- produits d'essuyage jetables
- détergents et savons
- produits lessiviels
- sacs poubelles.

Les marchés, fractionnés, passés sous forme de marchés à bon de commande, seraient conclus pour un an, et renouvelables par reconduction expresse, sans que leur durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider la mise en appel d'offres de l'acquisition des produits d'entretien ménagers nécessaires au nettoyage des divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la régie personnalisée de La Vapeur ;
- 2- m'autoriser à lancer la procédure, au nom du groupement constitué entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la régie personnalisée de La Vapeur ;
- 3- m'autoriser à signer les marchés et tout acte à intervenir pour leur exécution ;
- 4- m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

5- dire que le montant des fournitures sera réglé sur les crédits à inscrire aux budgets des exercices 2011 à 2014 de chaque entité.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉLE 21105/12010

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

21 MAI 2010

